



**PUBLIC**

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le mardi 20 avril 2021 à 9 h 30 à laquelle sont présents mesdames et messieurs les conseillers-ères, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Jocelyn Blondin, Isabelle N. Miron, Louise Boudrias, Renée Amyot, Myriam Nadeau, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Messieurs le maire et Cédric Tessier ainsi que madame Nathalie Lemieux sont absents.

Sont également présents, André Turgeon, directeur général adjoint, Luc Bard, directeur général adjoint, Andrée Loyer, directrice exécutive, M<sup>e</sup> Geneviève Leduc, greffière ainsi que Jean Audet, Philippe Hébert, Yvan Moreau, Marlène Painchaud, Isabelle Sabourin, Yvon Desjardins, Mario St-Pierre, Catherine Bellemare, Mathieu Bélanger, Alain Renaud, Élise Robillard, Nadine Lafond, Laurence Gillot, Josée Laurin et Marie-Hélène Rivard.

**CP20210420-P1 PROGRAMME D'AIDE POUR LE DÉBRANCHEMENT DES DRAINS DE FONDATIONS**

Présentation par monsieur Jean Audet, accompagné de monsieur Alain Renaud.

Un rappel des problématiques est fait et on explique les différents types d'égouts.

Une analyse des refoulements causés par les pluies de 2017 et 2018 est présentée et on explique la justification du programme de débranchement.

Les bassins des propriétés admissibles au programme sont expliqués.

Les paramètres de l'évaluation financière sont présentés :

- Coût estimé pour installation d'une pompe d'assèchement dans une résidence qui n'a pas de puits est de 4 000 \$ à 8 000 \$\$ (Valeur utilisée 8 000 \$);
- Nombre total de résidences admissibles : 28 653 unités;
- Partage entre la Ville et les citoyens : 0 % à 100 % (\*);
- Nombre d'années du programme à déterminer et peut se faire par phase;
- Le programme n'est pas rétroactif.

(\*) La plupart des municipalités appliquent des pourcentages d'aide financière variant de 50 % à 80 % sans toutefois dépasser un plafond maximal par résidence.

(4) options de financement ont été évaluées (des scénarios intermédiaires sont possibles) :

|                 | Portion assumée par la Ville de Gatineau | Équipement remboursé | Travaux remboursés | Avantages   | Inconvénients   |
|-----------------|--|----------------------|--------------------|---|---|
| <b>Option 1</b> | 0 % (statu quo)                          |                      |                    | Aucune dépense pour la Ville  | Peu ou pas d'adhésion au programme de la part des citoyens vu le manque d'incitatif financier. Équivalent à aucun programme                                       |
| <b>Option 2</b> | 50 % (max 4 000 \$)                      | ✓                    | ✓                  | Partage égal des dépenses entre Ville et citoyens   | Risque de n'intéresser que les citoyens affectés par les refoulements   |
| <b>Option 3</b> | 80 % (max 5 000 \$)                      | ✓                    | ✓                  | Option plus avantageuse que l'option 2 pour les citoyens. Devrait inciter plus de citoyens à adhérer au programme | Risque de n'intéresser que les citoyens affectés par les refoulements<br>Engagement financier plus important pour la Ville en comparaison avec les options 1 et 2 |
| <b>Option 4</b> | 100 % (max 8 000 \$)                     | ✓                    | ✓                  | Aucune dépense pour les citoyens  | Adhésion maximisée puisqu'aucun ticket modérateur pour le citoyen<br>Engagement financier maximal pour la Ville en comparaison avec les options 1, 2 et 3         |

Budget global requis selon les 3 priorités des propriétés admissibles et les 4 options de financement

| Options de financement (*)      | Priorité d'admissibilité |              |                | Total par option |
|---------------------------------|--------------------------|--------------|----------------|------------------|
|                                 | Priorité 1               | Priorité 2   | Priorité 3     |                  |
| Option 1 – 0 % (statu quo)      | - \$                     | - \$         | - \$           | - \$             |
| Option 2 – 50 % (max 4 000 \$)  | 2 288 000 \$             | 2 940 000 \$ | 109 384 000 \$ | 114 612 000 \$   |
| Option 3 – 80 % (max 5 000 \$)  | 2 860 000 \$             | 3 675 000 \$ | 136 730 000 \$ | 143 265 000 \$   |
| Option 4 – 100 % (max 8 000 \$) | 4 576 000 \$             | 5 880 000 \$ | 218 768 000 \$ | 229 224 000 \$   |

(\*) Hypothèse : 100 % des résidences admissibles adhèrent au programme.  
Si 50 % des résidences adhèrent, les valeurs du tableau sont réduites de moitié.

#### Le choix des priorités et de l'option de financement

- Scénario proposé :
  - Intervenir selon les priorités 1 et 2, permet de cibler les propriétés qui ont subi un problème de refoulement, au cours des deux derniers événements, ainsi que les propriétés identifiées dans les zones potentiellement à risques :
    - Nombre de propriétés admissibles = 1 307.
  - La participation de la Ville à 50 % s'avère l'option de financement à privilégier;
  - Proposer un programme d'aide étalé sur une période de 4 ans, et ce, à compter du premier janvier 2022;
  - Le programme d'aide pourrait atteindre un montant de 5,228 M\$ au terme des 4 ans, représentant un investissement annuel de l'ordre de 1,307 M\$;
  - L'enveloppe de gestion des eaux pluviales pourrait servir de véhicule à ce programme;
  - Aucune compensation pour les aménagements ou installations correctives effectués par un citoyen survenus avant la date effective d'entrée en vigueur du programme d'aide « débranchement des drains de fondation » n'est prévue.

**Mario St-Pierre, Marc Phaneuf et Pamela T. Giroux se joignent à la rencontre.**

#### **RECOMMANDATIONS :**

Lors de la rencontre de travail tenue le mercredi 14 avril 2021 avec le comité exécutif, celui-ci a signifié son accord avec les recommandations formulées par l'administration.

Les membres du comité exécutif recommandent d'entériner les recommandations suivantes :

#### **CP-INFRA-2021-011**

- Adopter le programme de débranchement des drains de fondation pour les propriétés raccordées à un réseau pseudo-domestique et rendre officielle sa mise en fonction à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

#### **CP-INFRA-2021-012**

- Rendre admissibles les propriétés ciblées sous les priorités 1 et 2.

#### **CP-INFRA-2021-013**

- Choisir la 2<sup>e</sup> option de financement, soit 50 % pouvant permettre un remboursement maximum de 4 000 \$.

#### **CP-INFRA-2021-014**

- Autoriser un budget global de 6,128 M\$ afin de répondre au programme d'aide « Débranchement des drains de fondation », soit 5 228 M\$ représentant la valeur de la participation Ville, et le montant de 900 k\$ afin de supporter le programme d'aide aux citoyens.

#### **CP-INFRA-2021-015**

- Autoriser le trésorier à puiser à même les enveloppes budgétaires sur la gestion des eaux pluviales, une somme totale de 6 128 M\$ et permettre la disponibilité graduelle des sommes à compter de 2022.

#### **CP-INFRA-2021-016**

- Mandater le Service des infrastructures à effectuer une reddition de compte au mi- terme du programme d'aide.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Daniel Champagne parle de l'importance des clapets antiretour. La réglementation municipale stipule que toutes les propriétés doivent en avoir un, et ce, peu importe l'âge de la propriété.

Monsieur le conseiller Gilles Carpentier réfère à la page 24 de la présentation. Il aimerait savoir comment nous en sommes arrivés à répertorier ce nombre de propriétés. Comment les a-t-on identifiés? Est-ce qu'il pourrait y avoir un impact positif sur les polices d'assurance de participer à ce programme? Dans les conditions admissibles, est-ce qu'il pourrait y avoir une attestation que les clapets sont fonctionnels et qu'ils sont conformes?

Monsieur Audet répond que pour les assurances, on peut revalider, mais quand il y a des travaux qui améliorent une situation, les compagnies d'assurance sont plus réceptives. Pour l'identification des résidences, nous nous sommes basés sur les propriétaires qui ont dénoncé à la ville avoir subi un refoulement. Il y a possiblement des gens qui ne l'ont pas mentionné à la ville. Nous aurons un règlement afin que d'autres résidents soient admissibles au programme en fonctions de critères précis.

Madame la conseillère Myriam Nadeau se réjouit pour ceux qui vont se qualifier. Elle comprend que les gens doivent avoir fait une requête pour que ce soit fait. On ne tient pas compte d'événements sporadiques avant 2017. Elle donne des exemples. Elle veut s'assurer que les gens de la rue Robinson se qualifient. Ils doivent être dans la liste. Pour le secteur St-Rosaire, elle aimerait savoir à quel moment des travaux seront effectués. Monsieur Audet répond que les travaux du bassin St-Rosaire sont des travaux d'envergure dont la planification est en cours. On pourrait lui donner plus de détails via le Centre de services pour ce projet spécifique. Madame Nadeau comprend que le projet est planification, mais elle aimerait que ce soit dans les priorités de la ville.

Monsieur le conseiller Mike Duggan apprécie les statistiques et la présentation. Chaque fois que le conseil donne des subventions au privé, il faut expliquer en quoi cela aidera la communauté et c'était très bien expliqué. Les montants semblent raisonnables. Il appuie la recommandation du comité exécutif. Il comprend que ce programme cible la configuration physique de la bâtisse et le type de réseau qui doit être pseudo domestique.

Madame la conseillère Audrey Bureau demande des précisions. Est-ce possible d'avoir une carte similaire pour l'ensemble du territoire? Monsieur Audet explique que dans la mise sur pied du programme, il pourra y avoir des échanges avec les Centres de services. Il pourrait y avoir une étape d'informations additionnelles à donner aux élus et des cartes pourraient être présentées.

**Monsieur Mario Desforges se joint à la rencontre.**

Monsieur le conseiller Pierre Lanthier demande des explications sur la suite des choses pour l'inspection des branchements non conformes. Est-ce qu'il reste des gens qui ne se sont pas conformés et quelles sont les prochaines étapes? Monsieur Audet et madame Painchaud lui répondent. Monsieur Lanthier veut s'assurer que le financement de ses travaux n'aura pas d'impacts sur le reprofilage des fossés. Monsieur Audet lui confirme le tout.

Madame la conseillère Maude Marquis Bissonnette va appuyer les recommandations, mais elle veut s'assurer que l'on n'oublie pas certains secteurs. Elle nomme deux problématiques dans son district. Elle mentionne qu'il est assez difficile de savoir qu'elles seront les prochaines étapes pour améliorer le tout. Elle a peu de retours des services pour ces deux problématiques. Monsieur Champagne est d'accord avec elle.

Monsieur le conseiller Jean Lessard mentionne qu'il s'agit d'un programme pour 2017 et 2018. Plusieurs ont fait des changements pour éviter des refoulements d'égout et on ne les considère pas dans le programme pour leur donner une compensation. Il aurait aimé qu'ils soient aussi compensés. Monsieur Audet répond que c'est malheureux, mais le point de départ est important. C'est la date effective qui compte.

Le comité plénier est d'accord avec les recommandations. Il y aura un règlement dans un prochain conseil pour voter le tout.

**Le comité plénier est suspendu à 10 h 50.**

**Reprise du comité plénier à 11 h.****Monsieur le maire se joint à la rencontre.**

CP20210420-P2

**POLITIQUE SUR LES RUES CONVIVIALES - NOUVEAU DEVIS NORMALISÉ**

Présentation par monsieur Mathieu Bélanger.

Madame la conseillère Maude Marquis-Bissonnette explique le point de départ de cette présentation et ce qu'est une rue conviviale. Elle en explique les avantages et elle remercie tous les partenaires qui ont contribué dans ce projet.

On débute la présentation avec une mise en contexte, on définit ce qu'est une rue conviviale et on explique la vision de la politique de rues conviviales.

Le nouveau devis normalisé (nouvelles rues) est présenté.

On explique les impacts du nouveau devis normalisé proposé ainsi que les prochaines étapes.

**Une période de questions et de commentaires a lieu.**

Monsieur le conseiller Daniel Champagne mentionne que le tout est inspirant et que ce sera un legs du conseil actuel. Il parle du réseau cyclable parallèle qui n'empêchera pas les cyclistes de rouler sur la route. Il y aura une amélioration de la qualité de vie des citoyens de ces secteurs. Il sera important de considérer le type d'arbre qu'on y mettra. Éventuellement, on devra se pencher sur les rues existantes. Il donne la rue Jacques Cartier en exemple. Il aimerait revenir sur les options qui pourraient exister afin qu'une telle rue devienne une rue conviviale ou qu'elle s'en rapproche. Comment est-ce qu'on pourrait tendre vers ça? Monsieur Bélanger répond que sur Jacques Cartier, il existe un gros débit automobile. Nous pourrions avoir une réflexion afin de faire réduire ce débit véhiculaire et voir de quelle façon la vitesse de circulation pourrait y être réduite. Il croit que de seulement modifier la vitesse maximale sur les panneaux de signalisation ce serait pas suffisant. Il faudra agir sur le débit et sur les aménagements (ex. dos d'âne).

Madame la conseillère Renée Amyot remercie monsieur Bélanger pour la présentation. Elle mentionne que l'un des objectifs d'avoir des rues conviviales est de permettre l'adoption de saines habitudes de vie. Elle est surprise que la Commission ville en santé n'ait pas été consultée en fonction de cet objectif. Elle réfère à un résumé de conférence d'un ingénieur et sur son mémoire. Elle demande pourquoi nous n'avons pas envisagé une limite à 30 km/h sur les rues locales. Elle indique que le boulevard de La Vérendrye a été refait l'été dernier. Il est dommage et incompréhensible que nous n'ayons pas planté des arbres dans le terre-plein central. Madame Marquis-Bissonnette répond que la proposition du 30km/h sur les rues locales a été abordée à la Commission, mais nous ne voulions pas l'imposer de façon systématique. On en fera mention lorsque l'on présentera la politique. Monsieur Bélanger le prend en note.

Madame la conseillère Myriam Nadeau constate que nous sommes avancés et que les coupes de rue sont intéressantes. Dans son secteur, elle est dans le déjà construit. Est-ce que du côté de la ville nous aurons cela en tête pour la réfection de boulevards ou de rues? Est-ce que l'on aura le même type de réflexion sur les rues déjà construites? Elle donne l'exemple de la rue Jacques Cartier où même avec ce que l'on a mis en place, il y a encore beaucoup de véhicules et la réduction de la vitesse n'est pas suffisante. Il y a une réflexion à avoir pour cette artère. Monsieur Bélanger répond que la prochaine étape portera sur les rues existantes et sur la façon dont nous pourrions guider la ville lors des réfections. Le principal enjeu est de s'assurer que nos planifications financières tiennent compte de ces coûts supplémentaires. Pour ce qui est de la rue Jacques Cartier, elle est identifiée comme une rue collectrice. Advenant un mandat du conseil municipal, on pourra travailler à la fois sur le débit et sur les aménagements. Madame Nadeau indique que le but des travaux était aussi de réduire le débit et de préserver ce secteur.

Monsieur le conseiller Mike Duggan remercie monsieur Bélanger pour la présentation. Il y a des avantages et des coûts. Pour l'existant, les coûts seront importants et pour les nouveaux quartiers, il faudra des espaces verts et des parcs. Il espère que l'on échangera à ce sujet avec les promoteurs. La STO travaille sur un corridor sur le

chemin d'Aylmer. Est-ce que la STO est au courant des exigences de la ville pour ce genre de projet? Comment pourrions-nous adapter le chemin d'Aylmer (qui n'est pas très large) pour ce projet structurant? **Monsieur Bélanger n'a pas l'information pour le chemin d'Aylmer, mais il pourrait lui revenir à cet effet.** Pour les parcs et espaces verts, le type d'aménagements vise à améliorer la qualité de vie des quartiers. Les gains sont plus importants que les désavantages, comme la perte de terrain développable par les promoteurs immobiliers. Madame Marquis-Bissonnette ajoute qu'il y a des cas particuliers où l'on devra prendre en compte la réalité du terrain et des réalités locales.

Monsieur le conseiller Marc Carrière croit que les rues conviviales seront plus chères à construire. Est-ce possible de simuler l'impact de ces rues sur le cout des taxes municipales pour une maison moyenne? Est-ce que ces rues seront payées par une taxe d'amélioration locale? Il faudrait que l'on puisse bien comprendre le cout de cette initiative. Monsieur Bélanger répond que cette analyse n'a pas été effectuée parce que la responsabilité de cette construction est à la charge des promoteurs. Au niveau de la comparaison des maisons actuelles et celles dans les nouveaux secteurs, ce serait comme comparer des pommes et des oranges. Madame Marquis-Bissonnette explique que c'est difficile à mesurer et à calculer. Elle répète que les rues conviviales répondront à un besoin des citoyens.

Monsieur le conseiller Jean-François Leblanc va dans le même sens que monsieur Carrière. Il va contacter monsieur Bélanger pour lui communiquer des commentaires qu'il a reçus de citoyens. Il parle des RTU et des divers frais que les citoyens doivent déjà assumer. Il encourage monsieur Bélanger à parler aux ingénieurs et à ceux qui construisent les rues. Monsieur Bélanger accueillera les commentaires et il analysera le tout. Il mentionne que la question des RTU était au cœur de la réflexion.

Monsieur le maire souligne qu'il s'agit du genre de dossier qui fait que c'est extraordinaire d'être un élu. Nous transformons des idées en actions concrètes. C'est de la qualité de vie et c'est ce que ça prend pour avoir des communautés plus saines dans notre ville. Il remercie toutes les personnes qui ont travaillé sur ce projet.

**Fin du comité plénier public à 12 h 20.**

#### **DÉPÔT DE DOCUMENTS**

1. Carte de remerciement reçue le 17 mars 2021 au Cabinet du maire de la part de la famille de madame Constance Provost